

Régie des eaux de la Seine et de l'Orge

Quatre villes : Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Morangis en Essonne, Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne se sont réunies pour former une régie publique d'eau potable, opérationnelle au 1^{er} janvier 2024.

A la faveur de fin de contrats de délégation de service public les 31 décembre 2023 ou 2024, les villes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Villeneuve-Saint-Georges et Savigny-sur-Orge ont souhaité se constituer en régie pour opérer le service d'eau potable. La **Régie des eaux de la Seine et de l'Orge** a ainsi été créée lors du conseil territorial du 13 décembre 2022.

Cette structure qui reprend le service de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 pour les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste et Villeneuve-Saint-Georges, et au 1^{er} janvier 2025 pour la commune de Savigny-sur-Orge mutualise les moyens matériels et humains avec la [Régie des eaux de la Seine et de la Bièvre](#) afin de permettre économies d'échelles et retours d'expériences dans un intérêt partagé. Chaque régie dispose de son entité juridique, de sa gouvernance propre, de son projet et de ses priorités en matière de distribution d'eau potable.

Cette structure des eaux de la Seine et de l'Orge est amenée à devenir autonome progressivement à partir de mi-2023 pour être en capacité de reprendre le service de distribution d'eau potable au 1^{er} janvier 2024, date de fin des premières délégations de service public (Morangis, Paray-Vieille-Poste et Villeneuve-Saint-Georges).

[Retrouvez les actes administratifs en ligne](#) 